UNIVERSITÉ DE NANTES
FACULTÉ DE MÉDECINE

RETIRER DES DIPLÔMES DÉFINITIFS
Docteur en Médecine et Docteur en DES

Les diplômes définitifs sont édités une fois par an, en février ou mars de l'année suivant l'obtention des certificats provisoires.

Pour retirer vos diplômes définitifs, vous avez 2 possibilités :

1- Vous présentez au Bureau C2 de la Scolarité avec :
- Les originaux de vos certificats provisoires (de Docteur en Médecine et de DES)
- une pièce d'identité

2- Vous faire envoyer les diplômes définitifs :

Pour cela, vous devez envoyer Bureau C2 de la Scolarité :
- un bordereau d'envoi par recommandé avec accusé de réception renseigné (votre adresse pour le destinataire, celle-ci-dessous pour l'expéditeur)
- Un affranchissement pour un recommandé avec accusé de réception
- Un courrier demandant l'envoi des diplômes définitifs à l'adresse mentionnée sur le bordereau d'envoi du RAR.
- Les originaux de vos 2 certificats provisoires (de Docteur en Médecine et de DES)
- La copie d'une pièce d'identité

FACULTÉ de MÉDECINE
1 rue Gaston Veil
44000 Nantes
Scolarité Bureau C2

des.specialises@univ-nantes.fr
02.40.41.29.55

Aucun duplicata de diplôme ne sera délivré. Il est conseillé d'en établir des photocopies et de garder l'original en sûreté.